

DEVENIR PARTENAIRE DU FONDS RHINOS POUR LA **PROTECTION DE L'EAU**, DE LA **BIODIVERSITÉ** ET PLUS GÉNÉRALEMENT DE L'**ENVIRONNEMENT**



Dans le cadre de son développement, le Groupe RHINOS a créé son propre fonds de dotation reconnu d'intérêt général, lui permettant de développer et soutenir des projets liés à la protection de l'eau, de la biodiversité et plus généralement de l'environnement.

Devenez partenaire du fonds RHINOS et bénéficiez ainsi d'une réduction d'impôt sur les sociétés de

60%

du montant de votre don pris dans la limite de 0,5 % de votre chiffre d'affaires total hors taxes.

En devenant partenaire du fonds RHINOS, vous affirmerez votre rôle citoyen et vous vous engagerez à nos côtés, en faveur de la protection de l'environnement.

Nos partenariats se construisent autour de trois axes

1 **Le soutien à une cause d'intérêt général**

À travers le partenariat, ce sont de multiples initiatives qui sont mises en œuvre de façon mutuelle, en fonction des programmes du fonds de dotation, mais aussi de la volonté de chaque partenaire de s'associer plus étroitement à un évènement, à une étude ou à un projet en particulier.

2 **La sensibilisation des parties prenantes**

Le fonds RHINOS accompagne ses partenaires dans la réalisation d'opérations de sensibilisation, permettant ainsi une véritable synergie entre son savoir-faire et la culture d'entreprise de ses partenaires.

3 **La réflexion et l'enrichissement mutuel**

Au-delà de la mobilisation et de la communication institutionnelle, le fonds RHINOS contribue à la réflexion de ses partenaires.

Modalités de partenariat

Le fonds RHINOS propose **deux modes** de partenariat aux entreprises désireuses de le soutenir :

Le partenaire MAJEUR

À travers un partenariat ambitieux, le partenaire majeur soutient financièrement l'ensemble des activités du Fonds Rhinos sur la base d'une convention. La durée du partenariat est de 1 à 3 ans et nécessite un montant minimum. Sa contribution annuelle est soumise à réduction fiscale de 60%.



Le partenaire PROJET

Il soutient financièrement un projet en particulier et contribue à mobiliser et nourrir des échanges sur le sujet. Sa contribution annuelle est soumise à réduction fiscale de 60%.

